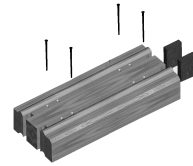


PARPAING EN BOIS MASSIF " BVB "

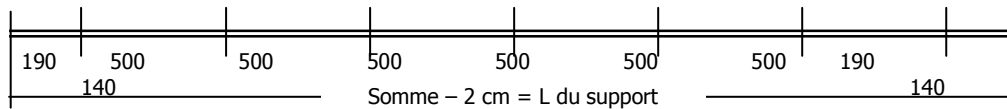
Notice technique de mise en œuvre

I : Calepinage _ Dimensionnement du support.

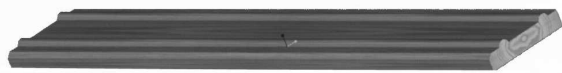
Dimensions du BVB 190 : 500 x 190 x 85 (mm)
 Dimensions du BVB 140 : 500 x 140 x 85 (mm)



Dimensionner la dalle ou longrines selon le pas de 500 ou de 250mm + 2 fois la largeur du BVB utilisé – 2 cm.

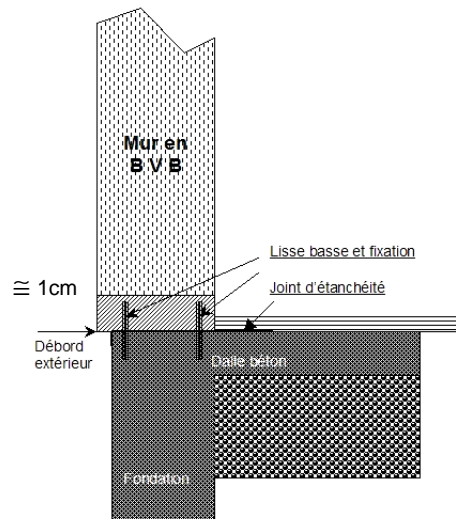


I.1 : Positionnement de la lisse basse. (Traitée classe 4)



Dimensions standard des lisses BVB:
 BVB 190 : 3000 x 190 x 35 (mm)
 BVB 140 : 3000 x 140 x 35 (mm)

La lisse basse est fixée sur le support par des chevilles métalliques disposées en quinconce tous les 50cm et isolée de celui ci par un goudron, un feutre bitumé ou autre.

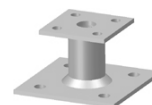
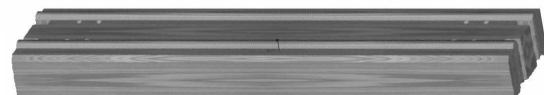
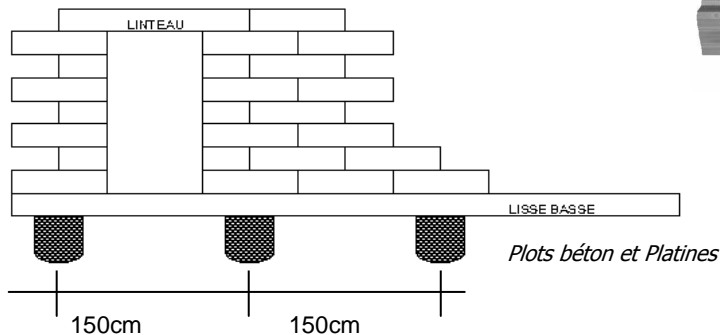


I.2 : Positionnement de la lisse basse Montage sur plots. (Traitée classe 3)

Dimensions standard des lisses BVB:

BVB 190 : 3000 x 190 x 85 (mm)
 BVB 140 : 3000 x 140 x 85 (mm)

Plots béton : Espacement recommandé entre axes 150 cm

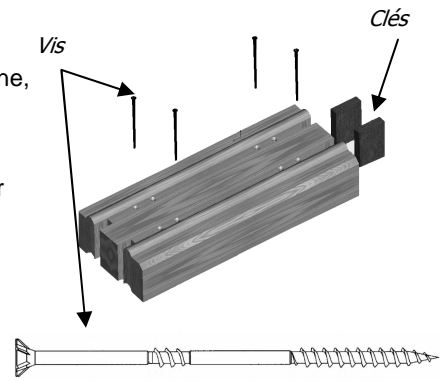
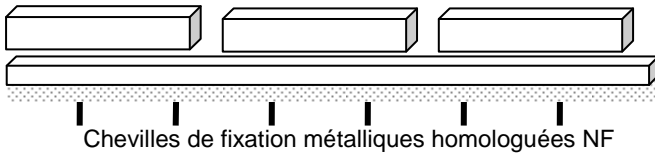


(cas d'une HLL. Dimensionner selon la charge. (exemple : en doublant la lisse))

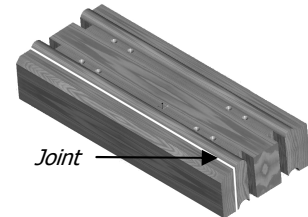
II : Assemblage & montage des BVB.

II.1 : Premier rang.

Commencer le montage des BVB sur la lisse basse en bois plane et rectiligne, de largeur adaptée, isolée de l'humidité par du goudron ou autre produit et fixée au sol par des chevilles métalliques conformes comme indiqué en I.1. Disposer les BVB en ligne sur la lisse après avoir déposé un cordon de mastic colle (voir II.2) et les fixer sur la lisse avec les vis recommandées par l'intermédiaire des percements prévus à cet effet. 4 Vis par élément BVB (Vis de 6 x120)



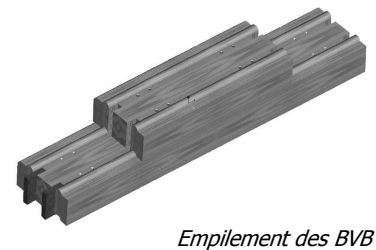
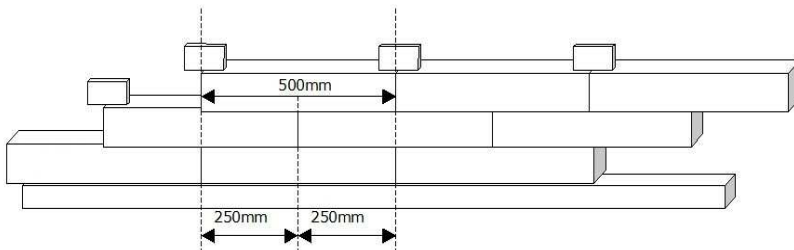
Pour assurer l'étanchéité, adjoindre obligatoirement au montage un cordon de mastic colle dans les cannelures des BVB ou au pied du bossage de la lisse et en bout des BVB. Les joints en bout des BVB ne doivent excéder 2/10ème de millimètre après placage. Ne pas charger au montage pour éviter le débordement. Utiliser des mastics pâteux applicables à froid Norme homologuée (NF P 85-210-1, NF EN 204 (NF T 76-118))



II.2 : Deuxième rang et rangs suivants.

Les rangs suivants sont posés en joints décalés et assemblés par vissage, un cordon mince d'étanchéité ayant été préalablement appliqué sur les faces qui doivent entrer en contact. Les clés de liaison entre les BVB sont ensuite introduites dans les embrèvements aux extrémités des BVB.

Positionner les BVB en joint décalé au pas de 250mm, veiller à ce que les parements ne soient qu'un plan lisse, rectiligne et vertical, ne pas oublier d'introduire les clés dans les embrèvements, éventuellement encollées, au fur et à mesure du montage.



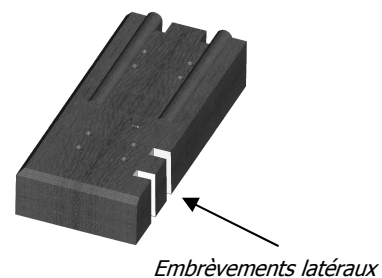
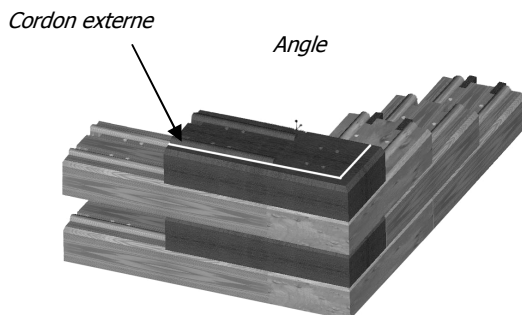
III : Réalisation des points singuliers.

III.1 : Chaînages verticaux.

Les parpaings en bois massif BVB d'angles sont disposés alternativement dans un sens et dans l'autre pour permettre des chaînages verticaux applicables dans les zones sismiques.

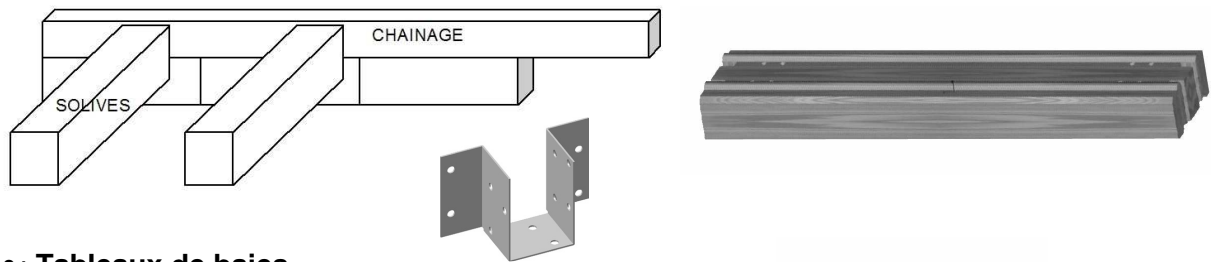
Des embrèvements latéraux prévus pour le passage de clés permettent d'assurer l'étanchéité et une liaison mécanique. Mettre un cordon de joint sur le périmètre externe de l'assemblage dépourvu de bossage.

Les murs de refends peuvent être raccordés selon le même principe ou solidarités par un autre procédé : Encastrement, connecteurs.



III.2 : Chaînages horizontaux.

Au niveau des planchers, les chaînages sont réalisées avec des madriers de 3 m et 4 m usinés aux cotes du profil BVB. Ceux ci sont encollés et vissés sur le rang de BVB inférieur. Les reprises de planchers désirés sont effectuées à ce niveau par l'encastrement des solives ou par connecteur type sabots métalliques homologués.



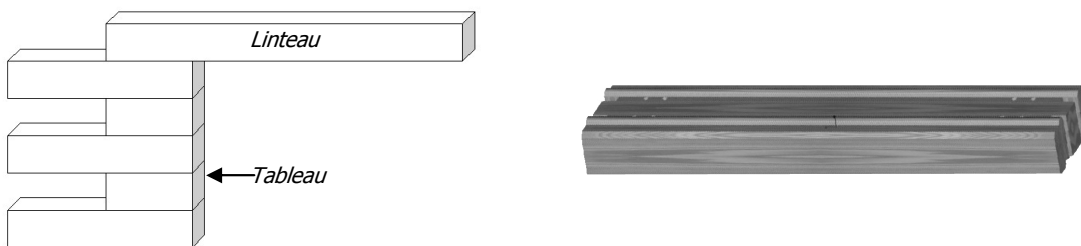
III.3 : Tableaux de baies.

Les parpaings en bois massif en tableau sont utilisés, soit entiers, soit coupés, de façon à respecter la pose des pré-cadres des huisseries ou menuiseries. Des 1/2 BVB sont prévus et fabriqués à cet effet à droite comme à gauche.



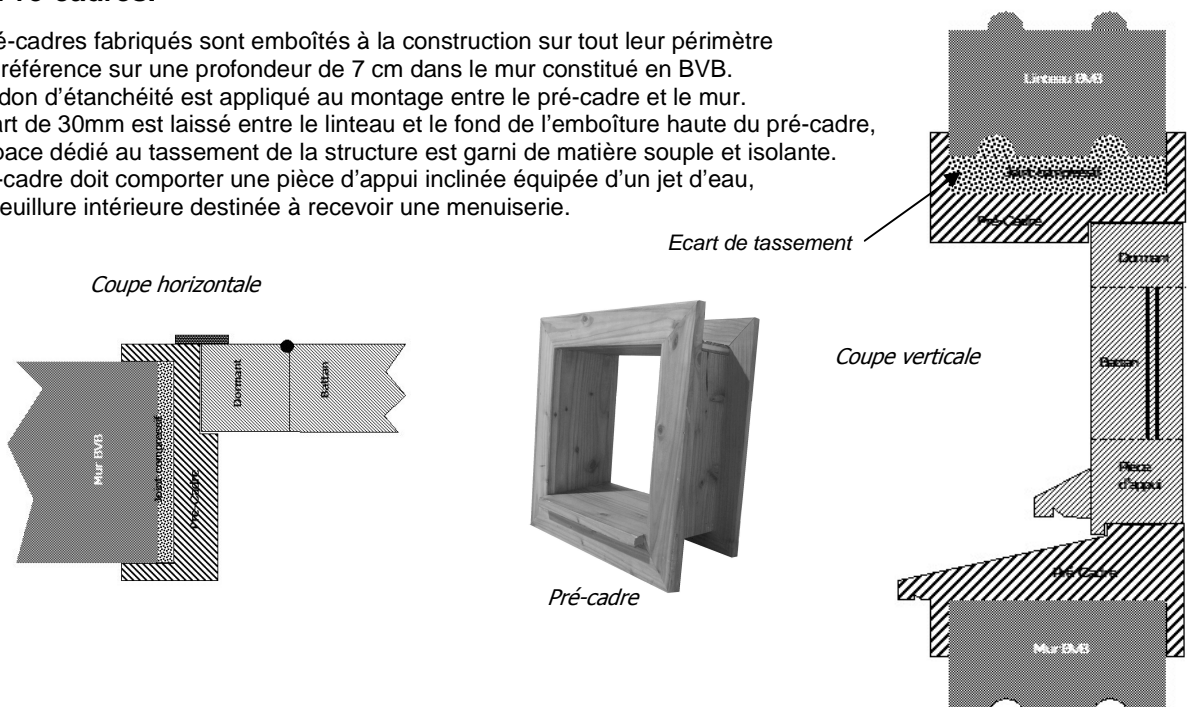
III.4 : Linteaux.

Les linteaux sont réalisés avec des madriers usinés aux cotes du profil BVB. Selon la portée ils peuvent être en double épaisseur et assemblés entre eux dans les mêmes conditions que les parpaings en bois massif BVB. Ils doivent porter sur les murs et sur une longueur minimum de 250mm. Les reprises en bout ne doivent pas tomber sur les reprises inférieures.



III.5 : Pré-cadres.

Les pré-cadres fabriqués sont emboîtés à la construction sur tout leur périmètre et de préférence sur une profondeur de 7 cm dans le mur constitué en BVB. Un cordon d'étanchéité est appliqué au montage entre le pré-cadre et le mur. Un écart de 30mm est laissé entre le linteau et le fond de l'emboîture haute du pré-cadre, cet espace dédié au tassement de la structure est garni de matière souple et isolante. Le pré-cadre doit comporter une pièce d'appui inclinée équipée d'un jet d'eau, d'une feuillure intérieure destinée à recevoir une menuiserie.

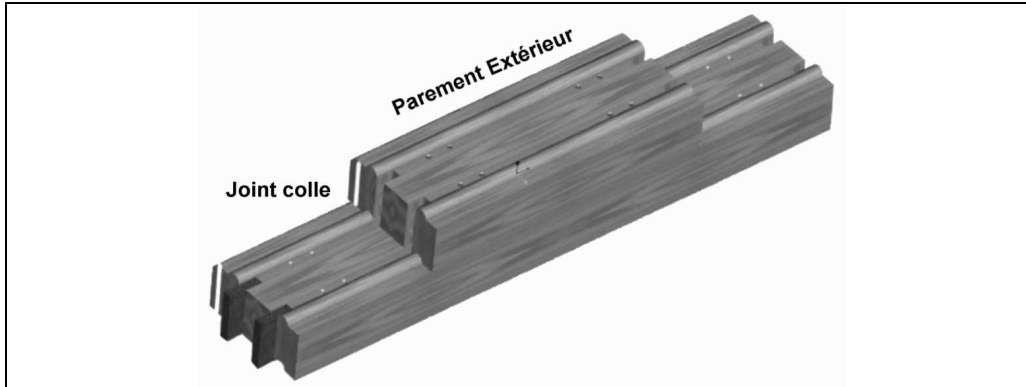


IV Recommandations structure B V B

IV.1 Etanchéité.

L'essai porte en matière d'étanchéité à l'eau sur un cordon de joint colle permanent pour un résultat obtenue de 1200Pa, la recommandation Technique est de 600Pa.

Il est nécessaire dans la mesure où on ne désire pas apposer un cordon permanent pour des locaux autre qu'habitation, ou d'activité ne nécessitant pas une étanchéité parfaite du bâtiment d'en apposer un (1) vertical entre les B V B.

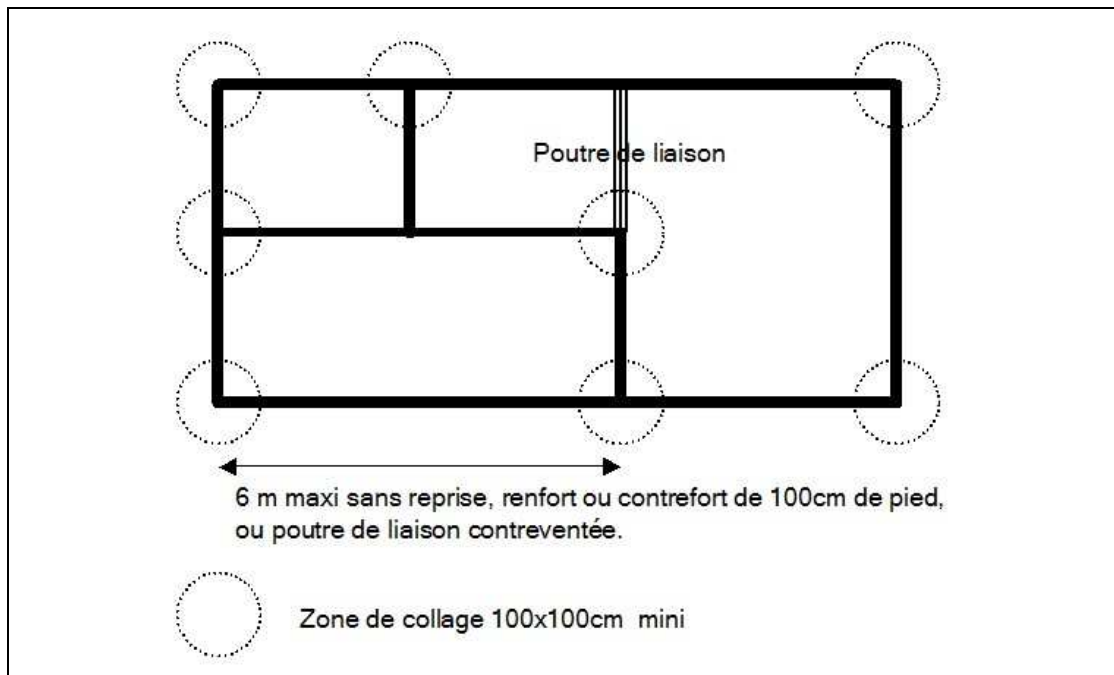


IV.2 Structure.

En matière de construction il est nécessaire de coller les angles et points particuliers des constructions. (colle en cartouche polyuréthane bois)

Effectivement les angles ainsi traités constituent des éléments de contreventement structuraux ainsi que les contreforts et reprise de mur de refend.

Les éléments ainsi traités font office de renforts contreventés structuraux résilients.



Il est possible de dépasser les 6m, cela doit faire l'objet d'un calcul structure assuré par un Bureau d'Etude Technique.

IV.3 Linteaux.

A parti de 2m de portée il est nécessaire de doubler les linteaux et assemblés "vissé collé" entre eux.

En dessous de 2m il est nécessaire de visser coller sur et avec le linteau les trois(3) rangs de BVB au-dessus de celui ci.

V : Revêtements.

V.1 : Revêtement extérieurs.

Les revêtements applicables sur bois massif sont :

- Les revêtements traditionnels pour les supports en bois massif, définis et mis en œuvre conformément au DTU 31.2 et DTU 59.1.

Termes et définitions pour produits de peinture (NF EN 971)

Produits de peinture et systèmes de peinture pour le bois en extérieur – Lasure (NF T 34-302)

Caractéristiques certifiées : Protection hydrofuge

Protection contre les intempéries Fonctions complémentaires anti-bleuissement . Fonctions insecticides

- Les revêtements extérieurs en bois conformément au DTU 41.2
- Les enduits non traditionnels bénéficiant d'un Avis Technique et mis en œuvre conformément à leur prescription.

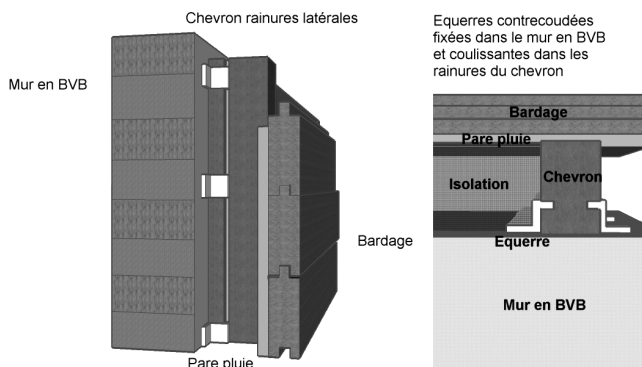
V.2 : Revêtement intérieurs.

Ce dernier peut être :

- Un doublage de la paroi par des plaques de plâtre et un isolant thermique.
- Un doublage de la paroi par du bois et un isolant thermique.

Exemple présenté avec bardage.

Ce dispositif permet : soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de poser toutes sortes de vêtements et d'y inclure l'isolation de votre choix



VI : Durabilité.

VI.1 : Durabilité des bois.

Les produits applicables sur cette maçonnerie en bois massif sont : CLASSE 3 _Préventif - Curatif - Fongicide - Insecticide. Bois soumis à des alternances d'humidité et de sécheresse. Humidité du bois en service fréquemment supérieur à 20 % (m/m). Traitement des bois dont l'emploi correspond aux risques biologiques prévus dans les classes 1.2.3. définies par la norme NF B 50.100.

VII : Stockage.

VII.1 : Conditions stockage.

Les produits sont livrés sur palettes, cerclés et filmés.

Un stockage abrité , empilé , aéré , dégagé du sol et à l'abri des projections d'eau est nécessaire.

VII.2 : Conditions d'humidité.

Au moment de la mise en œuvre, l'humidité moyenne d'un lot de BVB ne doit pas excéder 18 %.

VIII : Utilisation.

VIII.1 : Conditions d'utilisation.

Les fondamentaux de la construction et de l'agencement doivent être maîtrisés.

En matière de construction il est fortement recommandé de se faire assister par un conseil spécialisé.

Le fournisseur du matériau livré tel que défini au cahier des charges ne serait être tenu pour responsable de sa mauvaise utilisation par le client.

VIII.2 : Assistance technique.

A la demande des entreprises découvrant le procédé, une formation au produit est assuré par des professionnel hautement qualifiés.

VIII.3 : Domaine d'emploi.

Suite aux différents essais et études réalisées sur le BVB, les avis techniques en cours d'instruction portent sur : Procédé est destiné à la réalisation de murs porteurs ou non porteurs pour tous types de constructions courantes telles que maisons individuelles ou collectifs, et tous types de bâtiments à usage commercial, agricole ou industriel (limités à R+1 pour les murs porteurs), pour tous type de mur selon les DTU 31.2. et 41.2.

Cette notice est téléchargeable sur le site Internet : www.kalliste-eco-foret.com

BVB Marque déposée INPI _ Brevet FR 0213905_ International PCT/FR2003/050091 Canada USA UK_© France Z7GE14C

S A R L KALLISTE ECO FORET SIRET N° 450 894 696 00019 NAF 748K_ Impasse des arbusiers MORTA - 20243 PRUNELLI DI FIUMORBO

kalliste-eco-foret@laposte.net ☎ : 04 95 56 24 40 _ www.kalliste-eco-foret.com